



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

Monsieur le Maire :

Bonsoir tout le monde, je déclare ouverte la séance de ce conseil municipal. Je vais faire l'appel et énoncer les pouvoirs.

La séance est donc ouverte conformément à la tradition, je vous propose de désigner un secrétaire de séance en la personne de Clément Mézergue, le benjamin de l'assemblée et merci Clément, d'accepter.

Je vous précise que le PV de la séance du 9 juin dernier a été envoyé ce jour par courrier électronique et qu'à priori, de mon point de vue en tout cas, il n'a pas à être adopté étant donné qu'il est la retranscription fidèle, au mot près, de l'enregistrement du conseil donc le 9 juin dernier.

Des remarques peut-être sur le PV ? Aucune remarque ? Très bien, je vous remercie.

Je vais faire circuler le registre des délibérations de la séance du 9 juin dernier pour signature. Je rappelle que ceux qui avaient un pouvoir et je songe à toi, Audrey en particulier, doivent aussi signer à la place du conseiller qui était absent en l'occurrence Marilyn et donc Marilyn, tu n'auras pas à signer ce registre, le registre des délibérations.
Merci

On va donc démarrer ce conseil municipal. Je précise immédiatement que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, je vous demande, à titre exceptionnel, de bien vouloir délibérer ce soir sur une question qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour initialement. Je précise que cette question, que je vous propose d'examiner ce soir, ne peut pas supporter de retard. Elle a pour objet une demande de subvention à formuler auprès du Conseil départemental de la Gironde, le très précieux conseil départemental de la Gironde. J'ai appris, vendredi, que cette subvention devait être demandée et adressée au Conseil départemental avant le 1er juillet, subvention qui concerne le fonds documentaire de la future médiathèque et je vous propose donc que l'on examine cette question dès l'entame du conseil.

Des objections à ce qu'on examine cette question ?

Très bien.

Je démarre donc l'ordre du jour par cette demande de subvention au Conseil départemental. Vous avez, sauf erreur de ma part, devant vous le projet de délibération c'est bien ça ?

Super !

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON

Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69

www.izon.fr



Vous avez donc ce projet de délibération qui vise donc à demander au Conseil départemental de bien vouloir nous attribuer une subvention afin de constituer le fonds documentaire, l'équipement informatique et l'équipement numérique de la future médiathèque.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à adresser au Conseil départemental cette demande de subvention. Je précise que la constitution de ce fonds documentaire va réclamer de notre part un investissement de trois cent mille euros étalés sur trois ans, trois cent mille euros qui seront donc inscrits au budget primitif 2021, 2022 et 2023 en section d'investissement. Et sur ces trois cent mille euros, je le dis tout de suite, nous aurions droit, si tout se passe bien, à un peu plus de deux cent vingt-huit mille euros de subventions et le reste à charge, en termes d'autofinancement, serait donc de 71 000 euros. Donc sur 300 000, 71000 pour nous et 228 000 de subvention.

La première subvention que l'on réclame est donc adressée au Conseil départemental qui va jouer son rôle de garant de la solidarité territoriale en Gironde. C'est pour ça qu'il est très précieux, le Conseil départemental !

Est-ce qu'il y a des objections, des questions peut-être sur cette demande de subvention ?

Sophie Carrère :

Oui, merci de me donner la parole, donc on découvre effectivement cette délibération et les montants donc de mémoire effectivement il me semble bien que le fonds documentaire initial que nous avions prévu était bien de 175000 euros mais par rapport à l'équipement informatique spécialisé et numérique, il me semble que nous étions un petit peu au-dessus de ce montant.

Donc, je voudrais savoir si ça correspond dans les 125 000 euros à ce qui est précisé dans le point 2 de la délibération, à savoir donc les outils multimédias classiques mais aussi innovants, ou est ce qu'il y aura une autre demande de subvention pour l'informatique ?

Monsieur le Maire :

Non, non

Tout est inclus dans cette demande de subvention. Quels sont précisément les équipements que l'on va réclamer d'ici 2021, 2022 et 2023 ? Très sincèrement, celui qui le sait est un devin. J'ai certes une idée approximative de ce que l'on va réclamer en termes d'équipements informatiques et numériques, mais, à ma connaissance, tout n'est pas ficelé.

S'agissant de l'enveloppe globale, si cette enveloppe, si je vous suis, si elle a été diminuée par rapport à ce qui était initialement prévu, ce n'est pas mon initiative. Je n'ai fait que récupérer un dossier en fin de semaine dernière et je vous confesse très honnêtement que ce dossier était et demeure très mal ficelé.

On aura l'occasion d'en discuter, de la médiathèque en général et de cette demande de subvention en particulier mais du projet médiathèque en général, on aura très rapidement l'occasion d'en reparler, mais j'insiste pour dire que :

1- Je n'ai pas touché à cette demande de subvention. Donc, si ça a été fait, ça a été fait par ma prédécesseur mais certainement pas par moi, je récupère le dossier.

Et 2, globalement ce projet, tel que je l'ai récupéré en tout cas, souffre de quelques carences. J'ai comme l'impression, et j'ai même eu la confirmation ce matin, que les cahiers des charges techniques ont été rédigés un peu à l'arrache pour ne pas dire sous pression, le tout avant les élections, pour des raisons sur lesquelles je veux pas m'étendre parce qu'elles seraient polémiques. Cet empressement à rédiger les cahiers des charges techniques, on est en train de le payer en ce moment. Et je crains qu'on le paye quelques mois encore. On aura l'occasion d'en discuter, en tout cas parce que je vais évidemment avoir besoin de vos éclairages si je puis dire, sur la constitution de ce dossier. Mais pour revenir donc à l'objet de la délibération, s'agissant de ce fonds documentaire, je répète que je récupère le dossier tel qu'il était prévu par ma prédécesseur et je n'ai pas touché à une seule ligne s'agissant du plan de financement.

Sophie CARRERE :

D'accord, de toute façon, je n'ai pas eu le temps enfin, quand j'ai regardé rapidement mes notes par rapport à ce tableau. Voilà, sur le fonds documentaire je répète, j'avais bien le montant de 175 000, mais il me semblait bien quand même que sur le volet informatique, on est au-dessus mais que peut-être que ça a bougé entre mes notes que j'ai, moi, et ce que vous avez récupéré.

Monsieur le Maire :

D'autres remarques peut-être ?

Bien, je soumetts donc cette demande de subvention au vote.

Je répète qu'il s'agit de m'autoriser à adresser une demande de subvention au bien aimé Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, selon les modalités qui sont précisées dans cette délibération. Je passe donc au vote cette délibération.

Qui est contre cette demande de subvention ?

On ne sait jamais !

Qui s'abstient ?

Très bien, je vous remercie pour cette unanimité autour de cette demande de subvention.

Je passe donc au second point qui concerne la désignation des membres aux commissions administratives. C'est la suite directe du dernier conseil municipal. Nous avons commis 2 maladresses, ou 2 incompréhensions, on va dire qu'il s'agissait de 2 incompréhensions. La première, relative à la commission communale des impôts et la deuxième relative à la commission d'appel d'offres.

S'agissant d'abord de la commission communale des impôts, je suis membre de droit de cette commission et donc je n'ai pas à faire partie des 16 commissaires titulaires qui doivent être désignés par le conseil municipal et un peu maladroitement, je me suis inscrit en tant que membre de cette commission alors que je l'étais de droit.

Par conséquent, je vous propose de substituer à mon nom le nom de l'un d'entre nous et il n'est pas au courant mais je propose que Gilles Pruvost me remplace comme commissaire titulaire dans cette commission communale des impôts, avec beaucoup de flegme, Gilles Pruvost l'accepte. Premier nom donc Gilles Pruvost.

Deuxième petite erreur, mais c'est une erreur de nom, nous avons pardon, nous avons désigné comme commissaire suppléante Madame Caroline Dirheimer, et en fait il s'avère que Madame Caroline Dirheimer s'appelle en réalité Madame Caroline Peignier et par conséquent je vous propose juste de modifier le nom.

On passe donc de Dirheimer à Peignier donc ce sera Caroline Peignier que j'appellerai toujours Caroline Dirheimer soit dit en passant.

Avec votre accord ?

C'est ok pour tout le monde ?

Autre erreur, s'agissant de la commission d'appel d'offres, là, rebelote, je suis membre de droit de la commission d'appel d'offres que je préside comme toutes les commissions et par conséquent parmi les membres, parmi les membres titulaires, il convient de trouver une cinquième personne qui occupera donc les qualités de membre titulaire de cette commission d'appel d'offres et je propose que l'on désigne comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres, Madame Delphine Floirat qui n'était pas au courant, avec votre accord Delphine ?

C'est ok pour tout le monde ?

Super ! C'est parfait je vous remercie.

Voilà une bonne chose de faite, petite erreur de corrigée.

Troisième question inscrite à l'ordre du jour la création au tableau des effectifs d'un emploi à temps partiel d'adjoint d'animation d'abord et ensuite de trois emplois d'adjoint technique cette fois ci à temps complet.

Sont concernés deux services : le service périscolaire d'abord, et les services techniques, ensuite.

S'agissant de la personne concernée par le service périscolaire il s'agit d'une personne qui est déjà employée chez nous depuis quelques années sous un statut que je qualifie de saisonnier, qui est renouvelé régulièrement depuis deux ans, qui vit donc depuis deux ans dans une certaine précarité et qui satisfait parfaitement aux missions de service public qu'on lui demande et on se propose donc de la passer à 30 heures : 15 heures CALI, 15 heures IZON.

C'est bien ça ? Les répartitions 15/15, 15 pour la CALI, 15 IZON et cette personne deviendrait donc agent intercommunal à hauteur de 30 heures et ça ferait donc un précaire en moins, si je puis dire, au sein de la maison sans que cela nous coûte quoi que ce soit.

Et s'agissant des services techniques deux agents sont concernés : 1 aux espaces verts l'autre au service bâtiment qui sont présents dans nos services depuis janvier 2019. Je le dis de mémoire. Et ces contractuels donc, depuis janvier 2019 qui, eux aussi connaissent une certaine précarité, je vous propose donc de les basculer si je puis dire sur un statut de fonctionnaire stagiaire alors c'est pas encore le fonctionnaire total mais des fonctionnaires stagiaires.

Ils seront un peu moins précaires et j'ajoute immédiatement que financièrement cette opération est totalement neutre pour des raisons techniques un peu compliquées à expliquer mais en tout cas financièrement elle est totalement neutre.

Donc voilà, je vous propose donc de créer au tableau des effectifs un emploi à temps partiel d'adjoint d'animation et trois emplois d'adjoint technique à temps complet.

Y a-t-il des questions d'abord ?

Et puis ensuite je passerai cette question au vote.

Pas de question ?

Cela convient à tout le monde peut-être ? On verra

Qui est contre cette création de poste au tableau des effectifs ?

Qui s'abstient ?

Très bien je vous remercie pour cette unanimité au nom de nos agents.

Autre sujet à l'ordre du jour qui concerne toujours le personnel, qui concerne plus précisément la prime qu'on a appelé de manière un peu triviale peut-être la prime exceptionnelle COVID19.

Vous le savez peut-être, la loi de finances rectificative du 25 avril 2020 et le décret du 14 mai 2020 permettent au maire et au conseil municipal de verser aux agents communaux qui ont été présents pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui ont été présents et qui, donc, ont assuré ce service minimum, qui ont pris des risques, certains plus que d'autres, permet donc d'attribuer une indemnité.

Je vous propose d'abord d'adopter le principe de verser une indemnité à ces agents et vous le savez peut-être, il est possible de verser une indemnité jusqu'à 1000 euros.

Indemnité qui est exonérée d'impôt, et exonérée de cotisations sociales et on a fait le choix entre trois possibilités. On a fait le choix, choix qui a été discuté en commission, en commission RH.

On a fait le choix donc de retenir la simulation la plus favorable au personnel concerné et le total des primes exceptionnelles COVID19 qui seraient versées à 65 salariés nous conduirait à un montant de quatorze mille cinq cents euros à répartir entre 65 agents avec des modalités distinctes en fonction du risque qu'ont pris ces agents.

On a distingué « grosso modo » trois catégories d'agents qui ont pris trois catégories de risques et l'idée c'est de dire plus les agents ont pris des risques et plus l'indemnité journalière, la prime exceptionnelle COVID 19 versée à ces salariés est importante.

Je vous propose donc d'abord d'en discuter si vous le souhaitez. Je crois savoir qu'il y a eu unanimité en commission RH ?

C'est bien ça ? Donc je crois que tout le monde a pris connaissance des modalités de versement de cette indemnité, il semblerait qu'il y ait consensus sur le sujet, avez-vous néanmoins ce soir des questions au sujet de cette prime COVID 19 ? Prime qui, une fois encore, est là pour remercier les agents d'avoir assuré un service public dans cette période si particulière.

Pas de question ?

Très bien, c'est parfait je passe donc cette prime exceptionnelle COVID19 au vote.

Qui est contre le versement de cette prime et les modalités de versement de cette prime, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien je vous remercie une fois encore au nom de nos agents pour cette unanimité.

Autre point à l'ordre du jour :

Le droit à la formation des élus alors sujet vaste sujet, on se propose de faire de la formation des élus un sujet important en particulier pour les nouveaux élus alors il y en a moins en face que chez nous mais j'invite, j'invite les élus à suivre, à suivre des formations en particulier en début de mandat. Mais j'ai presque envie de vous dire que cet effort de formation, il faut le maintenir tout au long du mandat et on a fixé comme axe prioritaire de formation pour l'année 2020 pardon, on a fixé comme axe prioritaire les formations qui concernent : la gestion et l'administration d'une collectivité locale d'une manière très générale : le statut de l'élu, le fonctionnement du conseil, les pouvoirs de police, les responsabilités des élus, dit plus simplement, on propose de se former tous autour des fondamentaux, des fondamentaux de notre mandat.

On a prévu d'allouer un crédit de 5000 euros de formation je crois au budget primitif 2020 dans le cadre des frais de formation des élus alors c'est pas quelque chose qui est prévu par la loi, on n'invente rien de mémoire sous le budget 2019 c'est une enveloppe de 4000 euros qui avait été prévu pour la formation des élus mais sauf erreur de ma part, sur les 4000 euros qui avait été prévu au budget primitif 2019, seul 15 euros ont été dépensés donc dit plus simplement en 2019, il n'y a pas eu de formation, certainement que la majorité sortante était parfaitement formée.

Ah, ils l'ont pris sur le DIF, ils l'ont pris sur le DIF.

C'est l'explication Monsieur Malville ? Je vous en prie, allez-y.

Frédéric Malville :

Mais en fait, vous venez de donner d'explication, il y a le DIF, le droit à la formation des élus qui est un droit qui ne coûte rien à la commune qui est pris en charge par un pourcentage sur nos indemnités et je vous encourage à le faire à faire preuve par le DIF y compris par toutes les formations gratuites qui sont donnés par l'AMG.

Monsieur le Maire :

Oui parfaitement on aura recours aux services de l'AMG et pas qu'aux services de l'AMG j'imagine et évidemment on fera jouer notre droit individuel à la formation en plus du crédit de 5000 euros qui est alloué.

Si on peut se passer de le dépenser, on va évidemment éviter de dépenser mais croyez bien qu'on a soif de formation quand on démarre un mandat à la place qui est la nôtre, voilà.

Je pense très sincèrement qu'on aura besoin de ces formations et je l'espère tout au long, tout au long du mandat.

Y at-il des questions ou des remarques au sujet de ce droit à la formation des élus et de cette enveloppe allouée à la formation en particulier des nouveaux élus mais pas que des nouveaux élus, vous serez évidemment le bienvenu Monsieur Malville, d'autres du reste quoique expérimentés, on démarre très bientôt je crois je ne suis pas sûr.

Si c'est ça, on démarre dans quelques semaines le premier module de formation, vous serez informés très probablement j'ai un doute en regardant Brigitte, mais je crois que vous serez informés en tout cas des programmes qui seront, du programme qui sera proposé aux élus très prochainement.

Des questions peut-être ?

Oui pardon Monsieur Malville ?

Frédéric Malville :

Oui non, ce qui serait intéressant c'est que vous fassiez passer par mail les formations de l'AMG. Dire que vous allez recevoir tout un tas de formation dans les semaines qui arrivent, puisque tous les conseils municipaux vont être installés là d'ici dix jours et à partir de ce moment-là, dès le mois de septembre, vous allez avoir pléthore de formations.

Monsieur le Maire :

Alors on a pris contact avec l'AMG, d'abord déjà donc voilà on a pris contact avec eux et on en saura plus bientôt sur le programme et puis par ailleurs en tant qu'élus, en tout cas moi à titre personnel, j'ai déjà reçu des offres de formation de la part de l'AMG, d'ailleurs j'en reçois depuis de nombreuses années.

Très bien y a -t-il des questions ? Plus de questions ?

Qui est contre ?

Qui ne veut pas être formé ?

Ça peut vous rappeler des mauvais souvenirs peut-être ?

L'école ? la FAC ? non, ça va ?

Ok qui est contre ? personne ?

Qui s'abstient ? personne non plus ?

Super c'est parfait !

On a beaucoup d'unanimité ce soir j'adore !

Merci beaucoup pour la formation en général et la formation des élus en particulier.

Autre point à l'ordre du jour...

Frédéric Malville :

Je m'excuse, j'avais une question sur la prime COVID, qui ne changera rien à notre vote. Je voulais savoir si cette prime, elle a été discutée avec les syndicats des salariés dans, au sein de la mairie ?

Monsieur le Maire :

Cette prime, le versement de cette prime est une question qui, bien évidemment, a été abordée en comité technique et qui, sauf erreur de ma part, a reçu l'unanimité des représentants du personnel.

Mon sens du dialogue social, Monsieur Malville, est intact ! Intact ! Même en responsabilité, je reste farouchement attaché au dialogue social. C'est mon côté social-démocrate, vous voyez ! Vive les dialogues !

Bien ! j'enchaîne donc sur un autre point à l'ordre du jour, le vote du compte de gestion 2019 et si vous voulez bien, Monsieur Malville, je vous laisse la parole, je vous laisse la parole à double titre. D'abord parce que, je le répète, vous êtes le vice-président de la commission finances ; et puis ensuite, accessoirement, parce que le budget 2019, dont il est question, ce soir, était celui que vous portiez avec votre majorité donc j'ai presque envie de dire que j'ai une double raison de vous laisser présenter ce compte de gestion, je vous laisse la parole, cher Frédéric Malville.

Frédéric Malville :

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Donc la commission finances s'est réunie le 23 juin 20h30 en présence de tous ses membres pour étudier l'ordre du jour de ce conseil, y compris le vote du compte de gestion et le vote du compte administratif alors le vote du compte de gestion, je suis désolé pour les membres de la commission, je vais me répéter, oui ça va être long ! Je sais Serge donc sur la la ... ce soir on est là pour voir, pour étudier quoi, voir si les chiffres du compte de gestion sont identiques aux comptes administratifs. C'est tout.

On n'est pas là pour faire un débat de ce qui a été fait ou de ce qui n'a pas été fait, c'est de regarder ensemble la sincérité des comptes, est-ce que l'ordonnateur s'est trompé ou pas, est-ce que Valérie, en tant que comptable de la mairie, s'est trompée ou pas lors de ces enregistrements.

Alors ce que je vous propose c'est de regarder le compte de gestion et les documents que vous avez reçus et de vérifier les montants pour voir si la correspondance est bien réelle entre ces deux chiffres.

Donc vous avez en page 1 l'intégralité des recettes. Aujourd'hui nous avons un seuil de recettes en section d'investissement, nous avons une prévision budgétaire totale de deux millions huit cent soixante-cinq mille. Titres de recettes émis : deux millions cinq cent soixante-seize milles. Recettes nettes : deux millions cinq cent soixante-seize mille trois cent soixante-treize virgule 47 et nous avons en dépenses : deux millions huit cent soixante-cinq. Mandats émis : un million neuf cent trente-deux mille et nous avons donc un excédent de 643 775, si vous prenez le compte administratif et que vous regardiez la page 4 du compte administratif, vous allez retrouver ces montants.

Ce que je vous propose c'est de regarder plus en détail ensuite le compte administratif où vous avez beaucoup plus d'éléments à l'intérieur.

Est-ce que vous souhaitez que je développe davantage le compte de gestion ?

Avez-vous des questions ?

Monsieur le maire, si vous voulez bien mettre au vote le compte de gestion s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire :

Bien, merci Monsieur Malville de cette présentation, je mets donc au vote le compte de gestion 2019.

Qui est contre ce compte de gestion ?

Qui s'abstient ?

Très bien je vous remercie.

Ce compte de gestion est donc adopté.

Autre point à l'ordre du jour cette fois-ci, la question du compte administratif 2019 alors je sais, c'est étrange d'abord un compte administratif si loin dans l'année mais c'est la crise sanitaire qui explique ce décalage.

Je précise immédiatement que conformément à l'article L2121-10-14 du code général des collectivités territoriales en tant que Maire, je dois maintenant me retirer au moment où le compte administratif va être discuté et voté.

Je vais donc me retirer quelques minutes de ce conseil et je propose au conseil municipal, je propose que notre conseil siège provisoirement sous la présidence de monsieur Malville toujours en sa qualité, si je puis dire, de vice-président de la commission finance et Monsieur Malville, je vous laisse donc présider cette délib provisoirement et animer le débat, si débat il doit y avoir autour du compte administratif, je vous remercie.

Frédéric Malville :

Alors on va rentrer un tout petit peu plus dans le détail, le compte administratif est composé à la fois d'une fonction d'investissement et une fonction de fonctionnement.

Pour faire un lien avec la comptabilité générale vous allez avoir la fonction de fonctionnement qui ressemble un compte de résultats pour les gens qui font un peu de comptabilité ou un petit peu de finances où vous allez retrouver les sections 6 et 7 qui sont des comptes de charges et de produits.

Dans les sections d'investissement, vous allez retrouver les comptes de classe 2 qui sont, qui vont correspondre à de l'immobilisation en comptabilité générale. Donc je sais que les gens qui font de la comptabilité n'aiment pas trop ce terme, on va plutôt retrouver le compte de résultats et le bilan un bilan très simplifié dans la section investissement.

Valérie, si je me trompe, vous m'arrêtez.

Ce qui est intéressant en page 2 du budget communal sans les informations en général qui vous sont données et ce sont ces informations générales qui dont on parlera lors du débat d'orientation budgétaire.

Ça donne en gros 1.0 de départ d'une mandature ou le point final d'une fin d'une mandature.

En page 4, vous allez retrouver l'exécution du budget pardon je reviens en page 2 un point important c'est le potentiel fiscal et financier de la commune qui est aujourd'hui de 3 millions 80 milles que vous l'avez trouvé alors si on doit travailler après pour la présentation du budget on fera quelque chose de beaucoup plus ludique.

On va travailler parce que là c'est un peu un peu barbant beaucoup de colonnes et beaucoup de chiffres je vous le reconnais.

Donc 3 millions un potentiel fiscal à Izon de 3 millions 81 400 qui représente 531 euros par habitant.

Ça vous ne trouvez pas dans les documents c'est une division qu'il fallait faire.

La moyenne nationale étant de 1000 euros, gros écart en fait, entre la commune d'Izon et la moyenne nationale sur ce ratio.

Toujours en page 2, vous allez retrouver une multitude de ratio avec une comparaison nationale.

Mais ça, sera, fera partie vraiment de du débat d'orientation budgétaire.

Ce qui est importante dans la page 4 vous avez la totalité des sections : section de fonctionnement en dépenses 4 millions huit cent soixante mille euros, en recettes 5 millions deux cent quarante-sept mille, section d'investissement un million 9, 2 millions 5 en recettes et là on va retrouver en deuxième colonne les reports quant au prochain conseil municipal on va devoir répartir le résultat. L'excédent pardon. Ce report on va choisir où le mettre. Est-ce qu'on en garde pour la soif pour mettre en fonctionnement. C'est ce qui a été fait en 2018 pour 2019 cent mille euros où est ce qu'on va tous répartir plutôt dire tout ce qu'on a gagné en fonctionnement on va le répartir dans l'investissement.

Et le choix qui avait été fait, c'était de rajouter en section d'investissement en 2018 : 435 milles euros.

Donc aujourd'hui ça nous amène un total de recettes investissement + report + le fonctionnement à 8 millions trois cent cinquante-huit mille euros je m'excuse j'arrondis vous avez les résultats vous avez le vrai résultat face à vous.

En dépenses nous avons un million sept cent quatre-vingt-dix mille euros de dépenses.

Ce qui est intéressant c'est que nous avons le reste à réaliser alors le reste à réaliser c'est ce qui reste à engager et qu'on va finir d'engager il y a 385 milles euros qui restent à engager qui est financé et qui va être qui va être fait en travaux.

Donc au final nous avons une section un total cumulé de 7 millions 178 de dépenses au total pour des recettes qui se monte à 8 millions 358.

Dans les pages suivantes, vous allez retrouver en fait plus le détail alors je vous rassure on ne va pas regarder les 86 pages qui détaillent systématiquement, plus les pages tournent plus vous avez du détail qui vous est donné sur les dépenses et les recettes.

Donc, quelques chiffres dans les charges de personnel qui sont de l'ordre de deux millions deux cent quarante et un mille euros et puis on va voir donc toujours un total de charges de 4 millions 860 mille euros dans le total des départs d'ordre d'investissement opérations d'ordre de transfert entre sections 845 000 euros ça correspond aux ventes de terrains.

En recettes de fonctionnement vous allez avoir les impôts et taxes deux millions quatre cent cinquante-six mille et puis vous allez avoir tout ce qui va arriver total de recettes y compris produits exceptionnels et produits exceptionnels c'est la vente de terrains qu'on retrouve d'un côté en charge de l'autre côté en produits.

Avez-vous des questions ?

Alors pardon sur le fait de trop, trop connaître.

La présentation du tableau elle est toute simple vous avez d'un côté vous avez des crédits ouverts c'est ce qui a été voté deuxième colonne vous avez les mandats émis c'est ce qui a été réellement dépensé et vous avez le crédit annulé c'est ce qui est la différence entre ce qu'on avait prévu de faire et ce qui a été réellement fait.

Avez-vous des questions sur cette fonction, cette section de fonctionnement ?

Et vous avez la même présentation sur la section de fonctionnement en page 7.

S'il n'y a pas de question, avez-vous des questions sur la présentation du budget en terme général ?

« Intervention Philippe Brard »

Oui, il vaut mieux qu'une commune soit régulièrement excédentaire, c'est le conseil qu'il faut avoir.

Comme une entreprise si elle cumule des déficits à un moment donné ne pourra plus.

Une commune doit être excédentaire ce qui lui permet de minimiser l'emprunt par la suite.

« Intervention Philippe Brard »

Et c'était le cas je n'ai pas connu, je n'ai pas de connu la commune en déficit.

Je regarde Valérie voilà on reporte en fait on va reporter le gain on va le reporter ce qui permet de dire qu'on va je donne un exemple on sort quatre cent mille euros de gains en fonctionnement on va le transformer en section d'investissement pour faire pour investir faire des travaux et investir et ça permet de minimiser l'emprunt.

Plus en fait, on va sortir de fonctionnement, moins on aura à emprunter.

Avez-vous d'autres questions ?

La commission finances peut rajouter des points dont je n'ai pas parlé, et Serge, n'hésitez pas !

Donc s'il y a aucune autre question, vous avez certainement remarqué que ce document est complet.

Vous avez le nombre de salariés au 31 décembre, vous avez l'intégralité des subventions qui sont marquées dedans, vous avez l'intégralité des dépenses aussi ainsi que l'intégralité des taxes, ce qui permet de travailler et de proposer un nouveau budget.

Si vous n'avez aucune question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci et vous pouvez rappeler Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire :

Bien, merci Monsieur Malville, le compte administratif de la précédente majorité, du budget de la précédente majorité a donc été adopté sous la présidence logique de Frédéric Malville et j'ai une pensée particulière, ce soir, une fois encore, pour Anne-Marie Roux que je salue bien cordialement.

Autre point à l'ordre du jour, le vote des taux de fiscalité locale directe, on va parler impôts pour l'année, l'année qui vient, il appartient donc au conseil de fixer les taux des deux taxes locales directes 2020, étant précisé que désormais nous n'avons plus prise sur la taxe d'habitation. Dans le tableau que vous avez sous les yeux, l'indication des précisions relatives à la taxe d'habitation, pardon, sont là à titre strictement informatif. Nous n'avons plus prise sur cette taxe d'habitation, qui vous le savez, est censée bientôt disparaître.

Nous avons donc prise sur la taxe foncière relative aux propriétés bâties d'abord et sur la taxe foncière relative aux propriétés non bâties ensuite.

Je vais aller très vite, je vais faire très court.

Conformément à nos engagements, aux engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale, nous n'augmenterons pas, nous n'avons pas l'intention à tout le moins d'augmenter la pression fiscale et donc je propose au conseil de maintenir les taux tels qu'ils étaient l'année dernière, de ne pas y toucher. Evidemment cette proposition peut faire l'objet d'un débat.

En commission finances, je ne crois pas qu'il y ait eu de débat, il y a eu un débat annexe, si je puis dire, qui concernait une exonération et un abattement, mais ce n'est pas un sujet qu'on va aborder ce soir, on pourra en parler plus tard en commission finances si vous voulez bien.

En tout cas, s'agissant du vote des taux, je vous propose donc de maintenir les taux tels qu'ils existaient en 2019, à savoir 22.12 pour la foncière propriétés bâties et 48.52 pour la foncière sur les propriétés non bâties soit un produit fiscal attendu d'un million vingt-sept mille euros, non inclus, je le répète, la taxe d'habitation puisqu'on ne peut plus désormais comptabiliser la taxe d'habitation comme un produit fiscal attendu.

Par contre, je m'adresse à notre cher président, on attend la compensation, évidemment on espère bien que cette suppression sera compensée dans un premier temps à l'euro près et ensuite accessoirement qu'elle soit compensée de manière dynamique c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation de la population puisque qui dit augmentation de la population dit inévitablement une augmentation des dépenses de fonctionnement et donc vous comprenez bien que si dans les années qui viennent, on perçoit un produit correspondant à la taxe d'habitation qui était celui de 2019, il était très probable qu'en 2022 ou 2023, l'on ait plus d'habitants et que donc on ait plus de charges de fonctionnement. La crainte que nous sommes plusieurs à avoir, c'est que la compensation de la taxe d'habitation ne soit pas dynamique et calquée sur l'augmentation de la démographie de la commune, ce qui serait un vrai problème pour les services que l'on rend aux izonnais, mais c'est pas le sujet de ce soir, c'est un sujet que l'on aura très probablement d'ici un an voilà je reviens donc sur le vote des taux, y a-t-il des questions ?

Qui est contre la proposition consistant à repartir sur les mêmes taux ?

Personne n'est contre ?

Qui s'abstient ?

Personne ne s'abstient donc je vous remercie c'est donc la soirée de l'unanimité c'est super merci beaucoup, ça me rappelle des conseils passés.

Dernier point à l'ordre du jour qui concerne cette fois-ci, le financement d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de Saint Sulpice.

Le SDIS, service départemental d'incendie et de secours qui est une déclinaison, comme chacun sait, je crois, du conseil départemental, propose un projet de construction d'un nouveau centre de secours qui vise à rassembler sur un même lieu donc à Saint-Sulpice-et-Cameyrac les sites exigus et un peu, un peu passés des casernes, en gros de saint Loubès et de Saint Sulpice, le tout sur un nouveau site sur nouvelle caserne, et puisque notre population est défendue par ces centres de secours, très logiquement, le département en la personne de Jean-Luc Gleyze et le SDIS d'une manière plus générale, nous demande de participer financièrement à la construction de ce nouveau centre de secours.

Alors que l'enveloppe de travaux prévus pour ce nouveau centre de secours est d'un peu plus de 4 millions, 4 millions cent trente-six mille euros pour être précis hors taxe et il est proposé qu'on répartisse à 50-50 la part prise par le conseil départemental, si je puis dire par le service départemental d'incendie et de secours et la part prise par les différentes communes qui sont défendues par les pompiers de ces 2 casernes. Il reste donc 50% de 4 millions cent trente-six mille euros hors taxes à partager entre les différentes communes qui relèvent de ce centre de secours, il existe 6 communes : Beychac, Izon, Montussan, Saint Loubès, Saint Sulpice et Cameyrac et Salleboeuf et il est proposé à la commune d'Izon de participer à la construction de ce nouveau centre de secours au prorata de la population d'Izon telle qu'elle existait et je crois que la référence est 2017, 2018 bon peu importe ? DGF 2019. Très bien.

Si donc on se cale donc au prorata de la commune d'Izon, il est attendu de notre commune qu'elle participe qu'elle ait une quote-part de participation de 429 159 euros soit 20% du montant des deux millions et quelques et donc je vous demande ce soir d'abord d'approuver sur le principe cette contribution izonnaise à la construction d'un nouveau centre de secours et j'imagine qu'ici tout le monde partage ma sensibilité aux services de secours et je pense qu'il y a consensus pour dire qu'on doit absolument contribuer à cet effort, si je puis dire pour, pour nos bien aimés pompiers. Donc d'accord il faut qu'on s'accorde sur le principe et puis ensuite s'agissant des modalités de cette participation izonnaise à la construction de ce nouveau centre de secours, il est proposé deux options et l'alternative est la suivante :

l'option une, c'est grosso modo la participation d'Izon serait versée en trois fois donc sur trois exercices successifs j'imagine, donc vous faites 429 mille euros / 3, alors je crois c'est un peu plus subtil c'est 30% au départ 25 ensuite et le reste à l'arrivée je crois que c'est ça, première option première possibilité

et puis l'option 2, ce serait le SDIS qui emprunterait pour la totalité, le service départemental d'incendie et de secours et Izon devrait rembourser le capital et les intérêts à hauteur de notre quote-part sur 15, 20 ou 25 ans et je le dis tout de suite, suite à la commission finances on a essayé d'en savoir plus, en savoir davantage sur les modalités de cette option 2 et à ce jour le SDIS est bien malheureux mais à ce jour le SDIS ne peut pas encore nous donner des précisions sur les modalités de ce remboursement.

Sur le principe il me semble qu'on doit, on peut tous être d'accord pour qu'Izon contribue à la construction de ce nouveau centre de secours tant les pompiers sont précieux, sur le principe, je pense qu'il peut y avoir consensus.

S'agissant des modalités à priori mais c'est un à priori, je privilégie plutôt et c'était plutôt l'option de la commission finances, il y a eu consensus, il me semble qu'on privilégierait plutôt l'option 2 c'est à dire que le SDIS emprunte et ensuite on lui rembourse sur 15, 20 ou 25 ans sous réserve évidemment que cette option 2 que les modalités retenues pour cette option 2 nous conviennent et je suis un petit peu gêné ce soir c'est à dire que je vais vous demander en gros d'opter pour cette, pour cette deuxième branche de l'alternative tout en ne sachant pas exactement quelles vont être les modalités précises de cette option 2.

Alors je vous propose d'abord de suivre l'avis de la commission finances, donc oui sur le principe, et oui pour l'option 2, et par contre, je vous le dis tout de suite, je m'y engage, c'est à dire que je tiendrai informé le conseil municipal des modalités précises de cette option 2, des modalités précises de ce remboursement auprès du SDIS et si lorsqu'on en discutera tous ensemble, si on estime que finalement c'est plutôt l'option 1 qui est plus avantageuse pour des raisons qui, aujourd'hui je vous l'avoue, m'échappent, mais on sait jamais peut-être que demain notre position peut évoluer, à ce moment-là on reviendra sur cette délibération et sans se dédire c'est à dire toujours en étant fidèle à la parole donnée c'est à dire on contribue sur le principe à cet effort, on optera alors pour une autre modalité de participation.

S'il y a des questions peut-être ? Monsieur Malville, je vous en prie.

Frédéric Malville :

J'ai une remarque.

En fait il n'y a que des dépenses, moi je vous pose la question de la valorisation des anciens locaux qu'est-ce qu'ils deviennent ? Parce qu'aujourd'hui sont propriétés de la Mairie, des mairies normalement dont chaque commune avait participé à la construction.

S'il y a une valorisation future de ces locaux ça pourrait venir mettre de la moins-value en fait, à ce que nous devons et à notre part, je l'ai vu nulle part c'est ça m'est venue après la commission finances ou quand j'ai réétudié le document, je ne comprends pas où ils sont en fait cette vente de locaux. Voilà, comme je sais que vous entretenez de bonnes relations avec le conseil départemental, il serait bon de leur poser la question et de leur dire ben si ces locaux sont valorisés à des promoteurs parce que là où ils vont par exemple à Saint Loubès, là où s'est situé en plein centre-ville ça vaut pas cinquante mille euros, ça vaut quand même beaucoup plus.

Si c'est vendu autant le mettre dans le plan de financement en moins des communes.

Donc si par contre rien est fait et bien rien ne sera fait, je vous fais confiance sur la question qui sera posée au département.

Monsieur le Maire :

Vous souhaitez, pour dire les choses plus clairement, que j'aille voir le SDIS et que je leur dise : « Izon veut bien contribuer à cet effort à hauteur de sa quote-part de 429 mille euros,

simplement si les communes de Saint Loubès et de Saint Sulpice valorisent les bâtiments dans lesquels se trouvent aujourd'hui les casernes, je vous demande à ce moment-là une remise », c'est ça ?

Frédéric Malville :

En fait, je prends un exemple si c'est valorisé 100 milles, nous on a 25 % et bien la commune a 25 000 euros en moins à payer sur la base de l'emprunt tout simplement.

Monsieur le Maire :

Alors je vous propose Monsieur Malville de me faire une proposition, pas ce soir parce que ce ne serait pas possible, il vous faudrait plus de temps que quelques minutes pour faire cette proposition.

On en rediscute en commission finances si vous voulez et si vous le souhaitez, je vous obtiendrai un rendez-vous auprès de Jean-Luc Gleyze et vous irez expliquer au président Gleyze votre position, je vous laisse libre de le faire.

Je vous le dis tout de suite, je doute que ce soit bien perçu par les services du département, en tout cas pas par le SDIS et votre idée, j'y avais bien pensé, je ne vous cache pas que je me suis posé la question du devenir des casernes actuelles, mais je n'ai pas osé franchir le pas en allant jusqu'à réclamer une petite remise au prétexte que Saint Sulpice ou Saint Loubès font une culbute sur ces locaux.

Je vous avoue, mais c'est très personnel, que je ne l'ai pas soumis au Conseil. On en discutera collectivement, évidemment, et en particulier en commission finances une fois qu'on en saura davantage sur la possibilité ou pas d'obtenir ceci, et si c'est possible et bien écoutez, vous formulerez une proposition à Jean-Luc Gleyze. Vous en discuterez avec lui.

Frédéric Malville :

Moi, si vous voulez, ça ne me remet pas en cause ce qui a été dit en commission-finances, ni notre vote pour ce soir. C'est juste une pensée, je me dis aujourd'hui on met de la dépense, de la dépense, de la dépense et je ne vois pas de recette tout simplement.

Est-ce que cela finance 50% pris en charge par le SDIS ? et dans ce cas-là autant qu'ils le disent qu'en fait, ce qui sera vendu, viendra, ça fait partie de la part du SDIS et je le conçois amplement sauf que là aujourd'hui ils ne le marquent pas, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Très bien je passe au vote cette délibération s'il n'y a plus de remarques ?

Qui est donc contre cette convention, proposition ?

Qui s'abstient ?

Pas d'abstention ?

Très bien, je vous remercie pour cette unanimité et sauf erreur de ma part, l'ordre du jour est épuisé.

Moi aussi du reste !

Donc, je vous souhaite une très belle soirée et je vous dis à très bientôt.

Pas d'annonces particulières à faire peut-être ?

Non, une date du conseil, oui pardon Monsieur Malville ?

Frédéric Malville :

Oui, voilà, j'avais 2 questions : la date du conseil, du prochain conseil parce que les vacances commencent très très bientôt pour beaucoup. Et la deuxième question : je voudrais savoir s'il y a quelque chose qui est prévu pour la fête locale ?

Monsieur le Maire :

Alors oui, 2 sujets qui n'ont pas beaucoup de lien de connexité, sinon le mois de juillet.

S'agissant du conseil municipal, il y a une date qui est a priori arrêtée, c'est la date du 28 juillet pour le vote du budget donc ce sera évidemment un conseil très très important, ce devrait être le mardi 28 juillet.

Il y aura peut-être un conseil avant, « peut-être » parce qu'il est possible qu'exceptionnellement l'on puisse tenir à la fois le DOB et le vote du budget auquel cas on pourrait faire l'économie d'un conseil. Ceci étant, conseil ou pas, je vous le dis d'entrée, le mois de juillet devrait être très animé. En tout cas, en tant qu'élu, moi je ne prendrai pas de vacances en juillet. Je le regrette, mais voilà, il y aura pas mal de commissions sur différents sujets, qu'il s'agisse des associations de la revitalisation du centre bourg ou que sais-je pas vraiment y aura pas mal de commissions.

Si vous voulez, ce qu'on peut essayer de faire peut-être si certains d'entre vous ont déjà prévu des dates, c'est que vous fassiez remonter vos dates dès demain pour qu'on essaie d'éviter ces semaines où certains d'entre vous seraient absents, mais je ne vous garantis pas que ce sera forcément possible, je ne vous cache pas que le rythme est très soutenu en ce moment.

Ceci étant, j'ai bien conscience que chacun a des vacances et que chacun a des familles surtout, enfin la plupart et donc ça peut être, ça peut être compliqué.

S'agissant de la fête locale, il n'y aura pas de fête locale cette année à Izon. L'information a été transmise aux personnes directement concernées. Il n'y aura pas de fête locale à Izon pour des questions sanitaires tout simplement. C'est un risque qu'on ne peut pas courir et le contexte fait que par prudence par prudence on n'organisera pas de fête locale cette année.

S'agissant du feu d'artifice, certains se posent la question de savoir s'il faut maintenir ou pas un feu d'artifice. Je vous avoue que, pour des mêmes raisons, compte tenu du contexte sanitaire, ça me paraît à titre personnel imprudent. La décision n'est pas arrêtée mais il est fort probable qu'il n'y ait pas de feu d'artifice cette année.

On en discute, notamment avec des collègues des communes aux alentours, et tout le monde est vraiment peiné en ce moment, mais ce n'est pas simple, la décision n'est pas simple à prendre.

Mais à priori, il n'y aura pas de feux d'artifice cette année. Donc ça veut dire que ce serait un mois de juillet spécial, terne. On essaiera néanmoins de faire en sorte qu'il ne soit pas triste en particulier pour la jeunesse donc on va essayer de mettre en place certaines actions à destination des familles en général et des jeunes en particulier. Mais voilà, s'agissant des grands événements type fête locale, ça nous paraît imprudent, voire interdit, en fonction des contextes.

Voilà, je pense que j'ai répondu à vos questions.

Y a-t-il d'autres questions peut-être ?

Profitez-en il nous reste un peu de temps.

D'autres questions ?

Peut-être Monsieur Malville ? Monsieur Boisseau ? Madame Carrère ?

Frédéric Malville :

J'ai juste une remarque, je dois remercier la technique puisqu'on a eu des très bons échos des personnes qui nous regardent, on peut dire que c'est bien filmé et qu'ils entendaient bien et je salue les personnes qui sont en direct ou qui regardent en streaming.

Merci.

Monsieur le Maire :

C'était donc la spéciale dédicace de Fredo Malville à l'attention de son public chéri !

Il est vrai que monsieur Malville a beaucoup de fans à Izon !

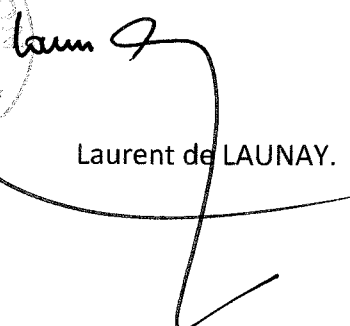
Y a-t-il d'autres remarques du même acabit ?

Non ?

Bon sur ce, je vous souhaite une très belle soirée et à très bientôt merci beaucoup bonne soirée tout le monde au revoir.

La séance est levée à 20 h 55

Fait à IZON, le 28 juillet 2020.

Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

